



Bahreïn, Royaume de

Accord ratifié: **Oui**

Date de ratification: **2016-09-23**

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)

			Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C			22 février 2017	Oui
A - 61.3%	B - 30.3%	C - 8.4%	Not yet notified - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Catégorie B			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Catégorie B			22 février 2018	Oui
Notification des dates indicatives de la Catégorie C			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Catégorie C			22 août 2019	Oui
Notification des besoins d'assistance technique			22 février 2017	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2018	Oui
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2019	Oui

Notifications de transparence

Notified Art. 1.4	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 28 février 2023	Oui
Notified Art. 10.6.2	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 28 février 2019	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui

Renseignements sur l'assistance

Notified Art. 22.3	Oui
--------------------	-----

Légendes: Oui Notification présentée Non Notification due Non Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	A		au plus tard le 22 février 2017
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	A		au plus tard le 22 février 2017
1.3	Points d'information	A		au plus tard le 22 février 2017
1.4	Notification	A		au plus tard le 22 février 2017
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A		au plus tard le 22 février 2017
2.2	Consultations	C E	au plus tard le 28 février 2019	au plus tard le 28 février 2020
3	Décisions anticipées	C	au plus tard le 28 février 2020	au plus tard le 28 février 2022
4	Procédures de recours ou de réexamen	A		au plus tard le 22 février 2017
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A		au plus tard le 22 février 2017
5.2	Rétention	A		au plus tard le 22 février 2017
5.3	Procédures d'essai	B	au plus tard le 28 février 2020	au plus tard le 28 février 2021
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	B	au plus tard le 28 février 2019	au plus tard le 28 février 2019
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2017
6.3	Disciplines en matière de pénalités	A		au plus tard le 22 février 2017
7.1	Prétraitement avant arrivée	B	au plus tard le 28 février 2019	au plus tard le 28 février 2019
7.2	Païement par voie électronique	B	au plus tard le 28 février 2019	au plus tard le 28 février 2019
7.3	Séparation de la mainlevée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.4	Gestion des risques	B	au plus tard le 30 août 2020	au plus tard le 28 février 2021

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.5	Contrôle après dédouanement	B	au plus tard le 28 février 2019	au plus tard le 28 février 2019
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.7	Opérateurs agréés	B	au plus tard le 30 août 2019	au plus tard le 28 février 2020
7.8	Envois accélérés	A		au plus tard le 22 février 2017
7.9	Marchandises périssable	A		au plus tard le 22 février 2017
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	A		au plus tard le 22 février 2017
9	Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
10.1	Formalités	A		au plus tard le 22 février 2017
10.2	Acceptation de copies	B	au plus tard le 28 février 2020	au plus tard le 28 février 2020
10.3	Utilisation des normes internationales	A		au plus tard le 22 février 2017
10.4	Guichet unique	B	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 28 février 2023
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2017
10.6	Recours aux courtiers en douane	B	au plus tard le 28 février 2019	au plus tard le 28 février 2019
10.7	Procédures communes à la frontière	B	au plus tard le 28 février 2019	au plus tard le 28 février 2019
10.8	Marchandises refusées	A		au plus tard le 22 février 2017
10.9	Admission temporaire de marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
11	Transit	B	au plus tard le 28 février 2019	au plus tard le 28 février 2019
12	Coopération Douanière	A		au plus tard le 22 février 2017

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/BHR/4	2024-07-05	Arrangements and progress in the provision of technical assistance
G/TFA/N/BHR/3/Rev.2	2024-05-07	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2, 12.2.2 - Revision 2
G/TFA/N/BHR/3/Rev.1	2022-11-09	Articles 1.4, 10.6.2 and 12.2.2 - Revision
G/TFA/W/61	2021-10-08	Experience with Advanced rulings
G/TFA/N/BHR/1/Add.1	2020-02-28	Extension of time request
G/TFA/N/BHR/3	2019-03-04	Articles 1.4, 10.6.2 and 12.2.2
G/TFA/N/BHR/2	2019-03-01	Article 22.3 notification
G/TFA/N/BHR/1	2018-03-02	Categories A, B and C notification
WT/PCTF/N/BHR/1	2015-11-24	Category A notification

Partage d'experiences

3 - Décisions anticipées

Date	Title
	Unified guide of Advanced Rulings (Cooperation Council for the Arab States of the Gulf)
19 octobre 2021 - 21 octobre 2021	Experience with Advanced rulings - Communication from Kingdom of Bahrain on behalf of Kingdom of Bahrain, State of Kuwait, Oman, Qatar, Kingdom of Saudi Arabia and United Arab Emirates (G/TFA/W/61) Statement from Kingdom of Bahrain



2.2	Date indicative de mise en oeuvre 28 février 2019	Date définitive de mise en oeuvre 28 février 2020
-----	---	---

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique et soutien pour la modification/l'adaptation du cadre juridique en vue de l'introduction et de la définition de procédures pour les consultations.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire*

Agences: à déterminer

Progrès rapporté

Customs Affairs ensures transparency and accessibility by publishing all concluded customs agreements in a simplified and automated form on its official website. This practice allows merchants, customers, and the general public to easily access and review the details of these agreements. By making these agreements readily available, Customs Affairs promotes openness and provides stakeholders with valuable information regarding customs procedures, regulations, and obligations. This proactive approach not only fosters trust and confidence among merchants and customers but also facilitates informed decision-making and compliance with customs requirements. The publication of these agreements on the Customs Affairs website highlights the department's commitment to transparency and effective communication and consultation with its stakeholders.

3.1	Date indicative de mise en oeuvre	Date définitive de mise en oeuvre
3.2 (a), (b)	28 février 2020	28 février 2022
3.3		
3.4		
3.5		
3.6 (a), (b), (c)	Assistance requise pour la mise en oeuvre	
3.7		
3.8		
3.9 (a) (i), (ii), (i), (ii), (iii), (iv), (c), (d)	Assistance et soutien pour la formation et le renforcement des capacités en vue de l'élaboration de décisions anticipées conformément aux dispositions de l'AFE.	

Étiquettes: *Ressources humaines et formation*

Agences: à déterminer

Progrès rapporté

Bahrain Customs Affairs has demonstrated its commitment to facilitating trade by implementing advanced rulings. The advance ruling application has been made easily accessible to the public through various channels. Firstly, the advance ruling application is displayed on the Customs Affairs website, allowing interested parties to initiate the application process with ease. Additionally, the department has leveraged the power of social media platforms to disseminate information about advanced rulings, ensuring wider reach and engagement. Furthermore, the new Customs clearance system, known as OFOQ2, has brought about further enhancements. This system features a dedicated window specifically designed for advanced rulings, providing a streamlined and efficient process for customs clearance. By incorporating advanced rulings within this new system, Bahrain Customs has taken significant strides towards ensuring transparency in customs procedures.

Légendes

C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	E	Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		